

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Salette inc.

20 mars 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Fondé à Montréal en 1942, le Collège Salette inc. est un établissement d'enseignement privé non subventionné spécialisé en communications graphiques. Depuis 1985, le Collège donne une formation de niveau collégial. Il offre des programmes conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), notamment celui de *Concepteur infographiste* (NTA.0F). À la session 2005, il y avait 72 élèves inscrits dans ce programme.

La première Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège comprend sept sections. La première touche les finalités et les objectifs de la politique, la deuxième présente les principes déontologiques, la suivante traite du partage des responsabilités, les quatrième et cinquième sections décrivent respectivement le système d'information sur les programmes et le mode de détermination des programmes d'études à évaluer. Le processus d'évaluation d'un programme d'études, le mécanisme de révision de la politique, l'arrimage avec les évaluations menées par la Commission constituent la matière de la sixième section. Enfin, la septième précise la date d'entrée en vigueur de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Salette inc. lors de sa réunion tenue le 20 mars 2006. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du *Cadre de référence de l'évaluation* des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

Le Collège énonce clairement les finalités et les objectifs de sa politique. Il identifie les principes qui doivent guider les évaluations de programmes. Leur prise en compte devrait contribuer à ce que le processus d'évaluation soit appliqué avec rigueur. La Commission note la préoccupation de l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Partage des responsabilités

La présentation des rôles et des responsabilités est claire et précise. Le leadership de l'évaluation de programme est assumé par la Direction générale; elle met en œuvre la PIEP, détermine le programme à évaluer, planifie et supervise l'évaluation, rédige le rapport et adopte un plan d'action. La politique prévoit que l'ensemble du personnel collabore à l'évaluation de programme; les adjointes pédagogique et administrative, les enseignants, la secrétaire-réceptionniste et le technicien en informatique participent à la collecte et au traitement des données recueillies auprès des principaux intéressés, et ils sont consultés par la Direction générale sur son rapport d'évaluation.

La Commission note que la démarche adoptée par le Collège offre aux enseignants, aux élèves, aux diplômés et aux employeurs, l'occasion d'exprimer leurs opinions sur le programme.

Système d'information sur les programmes

Le Collège a mis en place un système d'information qui lui permet de recueillir les principales données permettant de suivre le cheminement des élèves pendant et après leurs études. Les données proviennent de sources diverses et couvrent les principales dimensions d'un programme d'études (inscriptions, résultats scolaires, taux de placement...). La Commission note la présence de données perceptuelles recueillies auprès des élèves et des enseignants sur le programme.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique s'applique seulement au programme *Concepteur infographiste* et prévoit qu'il sera évalué selon les standards de la Commission et de la PIEP tous les cinq ans. Outre cette évaluation « officielle », la politique prévoit qu'il fera l'objet d'une évaluation partielle à toutes les sessions et d'une évaluation complète annuellement. Afin d'assurer la qualité de tous ses programmes, la Commission **suggère** au Collège d'appliquer sa politique à l'ensemble de ses programmes d'études.

Processus d'évaluation d'un programme

Le processus comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations efficaces : l'adoption du devis d'évaluation, la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation.

La politique décrit le processus d'évaluation adopté et la méthodologie employée ainsi que le contenu type du rapport d'évaluation. Elle précise que, pour évaluer son programme, le Collège a fait siens les critères retenus par la Commission dans son cadre de référence *L'évaluation des programmes d'études*. Enfin, la politique indique que le suivi de l'évaluation est assumé par la Direction générale qui élabore un plan d'action et achemine son rapport au conseil d'administration pour adoption. Le Collège aurait intérêt à inclure dans sa politique un échéancier de réalisation des opérations d'évaluation.

La Direction générale veille à ce que l'évaluation se fasse dans le respect des principes déontologiques adoptés par le Collège, notamment au traitement confidentiel des données nominatives.

Mécanisme de révision de la politique

Le Collège prévoit qu'une fois approuvée par la Commission la politique sera évaluée tous les cinq ans.

Conclusion

La Commission considère que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Salette inc. est adaptée aux caractéristiques du Collège et qu'elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Les finalités et les objectifs sont clairement définis, le leadership est bien assumé et le processus d'évaluation repose sur une démarche adéquate.

La Commission souligne le souci d'inclure la participation de l'ensemble de son personnel dans le processus d'évaluation. Elle signale la présence de données perceptuelles sur le programme et la préoccupation de l'amélioration continue de la qualité des programmes.

La Commission estime toutefois que le Collège devrait évaluer l'ensemble de ses programmes selon les standards de sa politique. De plus, il aurait intérêt à inclure un échéancier des opérations d'évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente

Rechercher et analyse : Johanne Cloutier, agente de recherche